

MAITRE ALEXANDRE SANTONI
NOTAIRE
Bancarello – Route de Sartene
20169 BONIFACIO
alexandre.santoni@notaires.fr

COMMUNE DE PORTO-VECCHIO
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
DATE DE L'ACTE : 5 mai 2021

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à BONIFACIO (20169), Bancarello, Route de Sartène

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

BENEFICIAIRE DE LA PRESCRIPTION :

Monsieur Roger Dominique **POLGE**, Prêtre, demeurant à PROPRIANO (20110) Presbytère.
Né à BASTIA (20200) le 6 août 1961, pour avoir effectué la jonction de sa possession avec celle de Messieurs Lucien, Antoine Jean COLI eux-mêmes héritiers de Monsieur Joseph COLI dit « SAMPIERO ».

IDENTIFICATION DU BIEN
DESIGNATION

A PORTO-VECCHIO (CORSE-DU-SUD) 20137, Hameau Agnarone.
Une parcelle de terre, figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	0164	QRT AGNARONE	00 ha 01 a 65 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@notaires.fr
(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)